

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 modifié sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Donne délégation de signature à :

M. Marcel MARTY, Conservateur en Chef, Responsable de la Bibliothèque de l'Arsenal,

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,

concernant le CF3 : 917002 – Bibliothèque de l'Arsenal

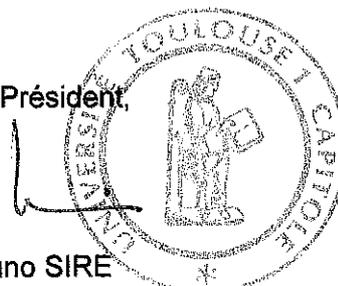
La présente délégation prend effet au 26 avril 2012.

Fait à Toulouse,
Le 27 avril 2012

Le délégataire,

Marcel MARTY

Le Président,



Bruno SIRE